

Communiqué de presse - Bobigny, le 16 Septembre 2019

Le Département de la Seine-Saint-Denis inaugure la première piste cyclable solaire d'Île-de-France

Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, et Corinne Valls, Vice-présidente chargée des mobilités et du développement du territoire, ont présenté lundi 16 septembre à Bobigny (93000) la première piste cyclable solaire d'Île-de-France, à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité. Cette expérimentation, financée par le Département et développée par l'entreprise Colas (technologie Wattway), permet de répondre de manière innovante et écologique aux besoins d'éclairage manifestés par les cyclistes sur la portion concernée.

Directement intégrée à la piste cyclable du canal de l'Ourcq à Bobigny grâce à des dalles photovoltaïques disposées sur une quinzaine de mètres de long et une surface de 50 mètres carrés, la piste solaire permet d'éclairer, de jour comme de nuit, un tronçon auparavant très sombre, car situé sous les voies SNCF du TGV Est et du RER E. Cette expérimentation vient ainsi répondre au besoin de confort et de sécurité souhaité par les usagers de la piste du canal de l'Ourcq, véritable axe structurant pour les trajets domicile-travail à bicyclette, et désormais itinéraire majeur de vélo-tourisme avec l'inauguration de l'Eurovéloroute 3 en juin 2019.

Le recours à une piste solaire permet par ailleurs d'optimiser l'usage de la voirie tout en garantissant une parfaite adhérence pour les cyclistes, alors même que l'installation plus classique de panneaux solaires en hauteur était impossible pour des raisons de place. Au-delà de son aspect pratique, l'expérimentation mise en place par le Département de Seine-Saint-Denis répond également à des enjeux environnementaux, en limitant la consommation d'énergie mais aussi en réinjectant dans le réseau Enedis l'éventuel surplus d'électricité, stocké dans des batteries. A date, 240 jours après la mise en service de la piste, l'énergie produite équivaut à la consommation d'un ménage pendant 440 jours.

Dans le cadre de cette démarche expérimentale unique en Île-de-France, le Département de la Seine-Saint-Denis réalisera une évaluation de la pertinence du dispositif, que ce soit en termes de pérennité de l'aménagement, de quantité d'énergie produite ou encore d'économies d'énergie réalisées.

« Avec l'expérimentation de cette piste cyclable solaire, la première dans la région, nous renforçons notre volonté de favoriser l'usage par nos habitant.es de mobilités durables, plus tout en soutenant les innovations y contribuent. Même s'il y a encore un enjeu de coût, l'expérimentation que nous menons en Seine-Saint-Denis montre toute sa pertinence, et surtout tout son potentiel pour un développement, y compris dans d'autres départements »

Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Vers un Département « 100% cyclable »

Devant l'urgence des enjeux environnementaux et la nécessité de promouvoir de nouvelles formes de mobilités plus durables, le Département de Seine-Saint-Denis s'est doté pour la période 2016-2020 d'un « Plan mobilités Durables » de 50 millions d'euros. Afin de renforcer les efforts fournis à destination des cyclistes s'en est suivie en avril 2019 l'adoption d'une « Stratégie pour un territoire 100% cyclable ». Dotée de 150 millions d'euros, cette stratégie ambitieuse d'adapter d'ici 2024 l'ensemble des 342 kilomètres de voies départementales de la Seine-Saint-Denis à la pratique du vélo. A ce jour, ce sont ainsi près de 100 kilomètres qui sont déjà aménagés par le Département, dont 21 nouveaux kilomètres pour la seule année 2019 en cours.

Contact Presse

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

Grégoire Larrieu / glarrieu@seinesaintdenis.fr / 06 35 84 13 82